



INCESTE ET ADOPTION
LE DOUBLE TABOU

Par Sung-Shim Courier
Illustrations : Chloé

L'inceste est l'une des agressions les plus difficiles à dénoncer. Mais, depuis 2020, ce tabou commence à se fissurer. En France, un enfant sur 10 en aurait été victime. Lorsqu'il se déroule dans une famille adoptive, le verrou serait-il encore plus compliqué à faire sauter ?

« **J**e devais avoir 10 ans, raconte Cathe¹, adoptée du Burundi. Mon grand frère est entré sans bruit. J'ai fait semblant de dormir. Il a enlevé les draps, puis mon pyjama. Il a glissé une main entre mes jambes. Et là, j'ai fait semblant de me réveiller. Il m'épiait aussi dans la salle de bain. J'ai toujours eu peur qu'il ne me viole. Mes parents ne m'ont jamais crue. »

En mai 2007, Cathe se rend dans un commissariat de la province de Liège. Mineure, elle veut déposer une plainte pour coups et blessures volontaires contre son père adoptif et espère dénoncer les agressions de son frère. Dans le P-V de l'audition, que Médor a pu lire, elle n'est pas entendue en tant que victime mais en tant que... « suspecte ». Le policier qui la reçoit lui demande si elle n'a pas l'impression de faire du mal à ses parents. « Ce policier vient de faire l'inventaire de tous les coups que j'ai reçus et tout ce qu'il retient de ma déclaration, c'est que mes parents sont forcément des gens bien puisqu'ils m'ont adoptée », déplore Cathe. Tout à coup, par la fenêtre de ce petit commissariat de campagne, je vois passer la tête de mes parents. Ils sont venus me chercher. Je comprends qu'il les a appelés pendant une pause lors de notre entretien. »

Youn¹, adoptée de Corée du Sud, a, elle aussi, porté plainte. C'était en 2009. Sans succès : les faits étaient prescrits.

« Je savais que mes démarches ne mèneraient à rien. J'ai porté plainte contre mon

frère, enfant naturel de mes parents, pour me libérer mais surtout pour l'empêcher de recommencer sur d'autres enfants. À partir de mes 8 ans, il venait me rejoindre dans mon lit et me violait. J'ai coupé les liens avec ma famille. Pour tout le monde, j'étais la fille ingrate qui avait mal tourné. »

Cathe et Youn racontent l'envers du récit habituel sur l'adoption internationale : celui de familles présentées comme des modèles d'ouverture, où l'amour dépasserait les liens du sang. Elles ont connu l'inceste et la maltraitance. Elles se sont heurtées à la violence d'un système qui n'a pas su les protéger – alors qu'elles font partie des 4 % de victimes d'inceste qui osent porter plainte, selon la commission d'enquête parlementaire fédérale sur les abus sexuels au sein et en dehors de l'Église en Belgique, publiée l'an dernier.

#METOOINCESTE

En France, *La familia grande*, livre de Camille Kouchner (2021) où l'autrice dénonce l'inceste dont elle a été victime par son beau-père, provoque une onde de choc. Sur les réseaux sociaux, le hashtag #metooinceste libère des milliers de paroles :

« C'était mon père, mon frère, mon cousin, mon grand-père... » En deux jours, près de 80 000 personnes témoignent. Deux mois plus tard, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) est créée.

Après trois ans d'enquête et 30 000 témoignages recueillis, le constat est accablant : un enfant agressé toutes les trois minutes en France. Le coût du déni de ces violences est estimé à 9,7 milliards d'euros par an.

Les personnes adoptées, elles, restent largement invisibles dans ces statistiques. L'adoption plénière empêche d'identifier les victimes. « *Même s'il est probable que certains témoignages en fassent état, nous n'avons pas les moyens de le vérifier* », nous a confié en mars 2025 par retour de mail Alice Casa Grande, secrétaire générale de la CIIVISE.

Pourtant, depuis quelques années, des voix commencent à s'élever pour dénoncer cet angle mort du tabou : celui de l'inceste vécu par des enfants adoptés. Et comme pour le cas du #Metooinceste français, tout part souvent d'une prise de parole publique.

Aux Pays-Bas, la série télé « De Afhaalchinese » (2023), qu'on peut traduire par « Les Chinois à emporter », a permis à des adoptés de raconter le calvaire qu'ils ou elles ont vécu. Après sa diffusion, la réalisatrice Qian van Binsbergen, d'origine chinoise, a reçu des dizaines de témoignages et consacré un épisode aux violences sexuelles subies par les adoptés. Grâce à Qian et à son équipe, des groupes de parole se sont constitués à Amsterdam et à Rotterdam, spécialement pour les personnes adoptées.

QUELLE AMPLEUR ?

Des voix s'élèvent, des groupes se forment. Mais pour l'instant, il n'existe quasi aucun rapport sur le sujet, étape clé pour cerner l'ampleur et les ressorts d'un phénomène. Pourtant, des études, il en existe quand même quelques-unes. Qui font mal.



1. Prénom d'emprunt.

Pendant sept décennies, la Corée du Sud a été l'un des principaux pays d'origine des enfants adoptés à l'étranger : selon les bilans officiels, quelque 140 000 enfants sont partis depuis les années 1950, un chiffre que des associations estiment plus proche de 200 000. En 2022, Séoul a lancé une vaste enquête auprès d'adoptés ; 658 personnes adoptées d'origine coréenne ont répondu à la « Commission vérité et réconciliation » sud-coréenne, il en ressort que 13,5 % déclarent avoir subi des abus sexuels dans leur famille adoptive. Plus de quatre sur dix ont désigné le père adoptif comme auteur, plus de trois sur dix ont désigné leurs frères et sœurs adoptifs, et plus de deux sur dix ont désigné des proches de la famille adoptive comme auteur. Ces chiffres, issus d'un échantillon volontaire, ne prétendent pas représenter l'ensemble des adoptés coréens, mais ils donnent la mesure d'un problème longtemps resté sous silence.

« Il faut une enquête globale en Belgique. On ne peut pas s'attaquer à un problème sans le comprendre correctement. »

— Lily Bruyère, asbl SOS Inceste

À la suite de ces révélations, le président Lee Jae-myung a présenté des excuses officielles le 2 octobre 2025, reconnaissant pour la première fois les « responsabilités



de l'État » dans un système ayant permis des adoptions entachées de pratiques frauduleuses : enregistrements d'orphelins fictifs, falsifications d'identité et contrôle insuffisant des familles adoptives.

En Europe, les rares recherches disponibles – notamment aux Pays-Bas – montrent elles aussi une plus grande vulnérabilité des enfants placés hors de leur famille biologique. Une étude menée par l'Université de Leyde² indique que les enfants placés hors de leur domicile (les institutions et les familles d'accueil) sont plus exposés aux risques de maltraitance et de violences sexuelles que ceux grandissant dans leur foyer. Mais il reste difficile d'en tirer des conclusions spécifiques aux enfants adoptés : la plupart des recherches ne distinguent pas clairement leur situation, faute de données.

En Belgique, les angles morts statistiques sont flagrants. Le rapport du Centre fédéral d'expertise (KCE, 2016) rappelle que l'ampleur réelle de la maltraitance infantile est difficile à mesurer : les fichiers de la police, de la justice et des services sociaux sont fragmentés, les définitions et codages varient, et le statut d'enfant adopté n'est pas systématiquement indiqué dans les signalements. Résultat : les personnes adoptées restent largement « invisibles » dans les enquêtes épidémiologiques et administratives –, non parce que le phénomène n'existe pas, mais parce que nos outils ne le mesurent pas.

RÉVÉLER L'ANGLE MORT

« Il faut une enquête globale en Belgique. On ne peut pas s'attaquer à un problème sans le comprendre correctement, martèle Lily Bruyère, coordinatrice de l'asbl SOS Inceste à Bruxelles. L'an dernier, nous avons recensé plus de 2 000 appels et nous accompagnons de temps en temps des personnes adoptées. Mais il serait aussi intéressant de se pencher davantage sur cette thé-

matique précise du post-adoptif d'un point de vue politique et social. »

La majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ne se sont pas tournées vers SOS Inceste ni même vers le seul service de post-adoption existant côté francophone, L'Envol. Soit parce qu'elles ne se reconnaissent pas dans le terme *inceste*, soit parce qu'elles craignent que l'intérêt des parents adoptifs soit plus entendu que le leur. Elles préfèrent se confier à des pairs dans des cadres informels ou des collectifs créés par des adoptés, comme le groupe Facebook cofondé par An Sheela, adoptée d'Inde, « Adoptés connectés » (*Adoptie Schakel Connecteert* en néerlandais).

« Dans les familles adoptives, tous les mécanismes de loyauté, de confusion et de peur du rejet sont exacerbés. »

— Samira Bourhaba, psychologue

Ce groupe belge bilingue rassemble 850 membres, dont plus de 500 adoptés. La quête des origines est omniprésente dans leur histoire. C'est au cours d'une conversation ou après plusieurs rendez-vous que le sujet des violences sexuelles arrive sur la table. Souvent, elles ne sont qu'une des maltraitances déposées à leur interlocuteur. « C'est difficile de donner des chiffres, regrette An Sheela, mais parler d'une personne sur trois qui nous contacte me paraît réaliste. Les appels viennent par vagues, souvent en hiver, à la période des fêtes. Nous aimerions créer des groupes de parole, le besoin est là, mais, actuellement, nous n'en avons pas les moyens. »

« C'est un sujet de discussion très vif parmi nous, confirme Yung Fierens, présidente de l'association CAFE (Critical Adop-

tees Front Europe). Une vraie recherche sur ces questions est nécessaire ainsi qu'un audit approfondi et une analyse détaillée des aspects financiers de l'adoption. »

DOUBLE SILENCE

Toutes les personnes adoptées rencontrées pour cet article évoquent un sentiment de dette silencieuse et la peur constante d'être perçues comme ingrates.

« L'enfant qui a déjà fait l'expérience d'une rupture de lien précoce, qui se retrouve ensuite dans une famille adoptive, est encore moins en capacité psychique de révéler des faits qui mettent en péril ce nouveau lien, explique Samira Bourhaba, psychologue. On sait que, globalement, les révélations d'inceste sont rares. Elles le sont encore davantage dans les familles adoptives. Tous les mécanismes de loyauté, de confusion et de peur du rejet y sont exacerbés. »

Ce sentiment de redevabilité est alors souvent entretenu par la famille elle-même.

« C'est grâce à nous que tu es là, tu nous dois tout, sinon tu serais restée dans ton trou. Je pouvais l'entendre au moins une fois par semaine, se souvient Éditché³, 46 ans, adoptée du Brésil.

J'appelais ça une litanie. Avec le temps, je l'entendais même sans qu'ils la disent. »

Aujourd'hui, elle n'a plus de contact avec les membres de sa famille, sans toutefois oser les bloquer sur les réseaux sociaux ou refuser leurs appels. Éditché ne se sent pas prête à dénoncer les violences subies. « Je culpabilise. J'ai peur d'être déloyale. »

À cette culpabilité intime s'ajoute un tabou collectif. L'adoption reste largement perçue comme une « bonne action », difficile à remettre en question. « En Wallonie, il n'y a aucune place pour la critique de l'adoption, déplore An Sheela, qui défend les droits des adoptés. Il faut rester positif à tout prix. Pourtant, c'est en écoutant ce qui

3. Prénom d'emprunt.

ne va pas qu'on peut avancer. »

Contactées à plusieurs reprises dans le cadre de cette enquête, la Direction de l'adoption et son homologue flamande n'ont donné aucune suite aux demandes d'interview.

Ce double silence – celui des institutions et celui des victimes – entretient un système où la parole des adopté(e)s reste étouffée, et où les agresseurs, eux, demeurent impunis.

LES LIENS DESTRUCTEURS

Éditche raconte : *« Je ne peux pas avoir de relation normale avec mon père adoptif. Si on se retrouve à deux dans la même pièce, c'est retomber dans cette relation où, entre guillemets, j'étais la vedette et où, au moins, j'avais de l'attention. Ces moments où quel qu'un s'occupe de moi et puis, je prends ce qu'il y a. »* Éditche suit une thérapie psychologique depuis plusieurs années. Elle est passée par une période de dépression avec des phases suicidaires. Adoptée du Brésil, elle a subi des violences sexuelles par son père adoptif de ses 7 à ses 16 ans.

Pour Lisa Enik, trauma-sexologue et intervenante dans la série documentaire néerlandaise « De Afhaalchinees », un vide dans le système familial rend l'enfant plus vulnérable. *« Quand un parent n'est pas totalement présent – physiquement ou émotionnellement – pour répondre aux besoins de l'enfant, cela crée un manque »,* explique-t-elle. Ce vide devient une faille que les prédateurs savent repérer. *« Un enfant qui a déjà connu l'abandon cherche désespérément à être vu, aimé. Il fera tout pour attirer l'attention, ajoute-t-elle. Mais un enfant ne demande jamais des relations sexuelles. Il demande de l'amour. »*

En Belgique, la psychologue Samira Bourhaba, formatrice et, de 2001 à 2023, directrice du service Kaléidos (Liège), confirme : *« Dans les familles adoptantes, les mécanismes sont les mêmes que dans d'autres familles, mais comme dans un miroir grossis-*

sant. » Chez les enfants adoptés, comme pour les autres, la qualité du lien d'attachement joue un rôle protecteur essentiel, plus encore que le lien biologique. Si ce lien est fragile, il protège moins et, en cela, devient pour les enfants un facteur de risque supplémentaire. Et, inversement, pour certains auteurs présentant des représentations erronées (du type « ça n'est pas mon enfant biologique donc... ») qui vont les amener à relativiser la gravité de leurs passages à l'acte, l'absence de lien biologique peut abaisser les freins internes qui empêchent normalement le passage à l'acte. Par ailleurs, cette dimension de la qualité du lien d'attachement interfère également dès les premières violences subies par l'enfant dont le silence est souvent renforcé. *« Un enfant adopté peut craindre, plus encore qu'un autre, qu'en parlant, sa famille prenne le parti de l'auteur et non le sien, poursuit madame Bourhaba. La peur d'être à nouveau rejeté ou abandonné devient plus forte que le besoin de se protéger. »*

Cette ambiance malsaine correspond aussi à ce qu'a vécu Jackie, adoptée en 2004 du Cameroun. *« J'ai dormi dans le lit de mes adoptants jusqu'à assez tard, jusqu'à mes 13 ans, à la demande de mon adoptant. Ensemble, on regardait des films contenant des scènes de sexe, comme Les Valseuses par exemple. Il me faisait subir des attouchements quand je circulais dans la maison, j'avais alors mis en place toute une stratégie pour soigneusement choisir mes déplacements. À la maison, il était interdit de fermer les portes. Pas d'intimité possible mais il y avait tellement de racisme que ça prenait la place sur le reste. »*

C'EST À CAUSE DE MOI

« La première fois que mon adoptant m'a appelé "négresse", j'avais 15 ans. Il a dit qu'il voulait me tuer, moi et ma race nègre. J'ai pété un câble. Comme il a vu que ça m'avait touchée, il m'a appelé "la négresse" pendant

plusieurs mois », poursuit Jackie.

La psychologue Samira Bourhaba, après vingt ans d'accompagnement de victimes de violences sexuelles, distingue, elle, deux modalités de violence. Chez certains agresseurs, l'intentionnalité est explicite. Dans d'autres familles, sans intentionnalité consciente, la frustration, la rage et la déception se retournent contre l'enfant, perçu comme responsable du lien qui n'a pas pris. À cela s'ajoutent des situations où l'intention première reste d'accueillir un enfant, sans projet de nuire. Mais les mécanismes propres à la violence incestueuse peuvent se déployer malgré tout. Comme elle le souligne, il existe des configurations où *« l'enfant devient victime parce que les dynamiques incestueuses à l'œuvre dans la famille trouvent en lui un point d'accroche, du fait même de sa vulnérabilité et de sa dépendance d'enfant »*. L'enfant qui subit de l'inceste comme d'autres enfants victimes d'inceste tente de comprendre ce qui lui arrive et cherche une raison. Or, beaucoup de survivants parviennent à la même conclusion : *« S'il m'a fait ça, c'est à cause de ce que je suis. »*

Ce mouvement psychique, déjà fréquent dans les situations d'inceste, devient d'autant plus puissant chez les adoptés racisés. Leur différence visible offre un support immédiat pour interpréter ce qu'ils ont subi. Ils finissent par l'inscrire dans une stigmatisation raciale déjà présente, nourrie par des imaginaires postcoloniaux où l'enfant adopté incarne une altérité fantasmée.

STOPPER L'ADOPTION !

Comment des personnes violentes, maltraitantes, parfois alcooliques ou instables, ont-elles pu obtenir le droit d'adopter ? C'est une des questions que nous aurions voulu poser à la Direction de l'adoption ou à son homologue flamande. Aucune des deux autorités ne nous ayant répondu, voici les informations publiques disponi-

bles. La loi belge sur l'adoption a été profondément réformée en 2005 pour se conformer à la Convention de La Haye sur l'adoption internationale. Les candidats doivent suivre une préparation et être jugés « qualifiés et aptes » par le tribunal de la famille.

Mais cette sélection des candidats adoptants ne suffit pas pour protéger complètement les enfants. Pour la psychologue Samira Bourhaba, le repérage des situations à risque reste extrêmement difficile : *« Même si les familles adoptantes sont évaluées, il y a des angles morts. Ce qui compte, c'est l'information et la sensibilisation. Il faut faire sauter les tabous, rendre visible l'impact de l'inceste à court, moyen et long terme. »* Le manque de moyens et de formation spécifique des intervenants sociaux est également un obstacle majeur à la protection des enfants.

Pour Yung Fierens et les membres du collectif CAFE, la solution est plus radicale : l'arrêt pur et simple de l'adoption transnationale. *« On parle de visites de contrôle, mais elles n'auraient aucun effet : une fois l'enfant adopté, ce dernier relève de la seule autorité parentale. Et le problème est systémique. Toutes les enquêtes internationales l'ont montré : l'adoption transnationale comporte un risque élevé de fraudes, de corruption et de violations des droits humains. Pourquoi continuer à exposer des enfants vulnérables à ce système ? »* 🐾

Sung-Shim Courier CC BY-NC-ND

Illustrations : Chloé

Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque victime citée a pu relire cet article, hormis les passages concernant les autres victimes.

Si vous souhaitez témoigner ou apporter des informations à ce sujet : sungshim_kangstudio@mailo.com